

## Plan régional des mesures hivernales 2024-2025

## LAURENTIDES

À la lumière des consultations réalisées auprès des partenaires régionaux au cours des dernières années, le CISSS des Laurentides poursuit son plan régional des mesures hivernales, divisé en différentes étapes selon l'atteinte d'indicateurs météorologiques. Le plan par étapes permet de structurer l'ensemble des actions à mettre en place en situation de froid pour la région. Ces actions visent à offrir une réponse supplémentaire aux services réguliers afin de prévenir et atténuer les conséquences du froid sur la santé. Dans le cadre de ce plan, les différents partenaires interministériels, intersectoriels et communautaires sont mis à contribution en fonction de leur mandat et de la gravité de l'épisode de froid.

Ce plan régional ne se substitue pas aux plans locaux en cours, mais se veut une orientation régionale en adéquation avec les initiatives répertoriées dans la région. De plus, il importe de préciser que la liste des partenaires collaborateurs n'est pas exhaustive mais selon les informations répertoriées dans le cadre du sondage régional.

Pour faciliter les références vers les services, [une liste des hébergements d'urgence et de transition et des centres de jour](#) a été élaborée. Cette liste sera mise à jour régulièrement selon les informations rendues disponibles par les partenaires. De plus, un dépliant a été conçu afin de le remettre aux personnes en situation d'itinérance pendant cette période.

*Les informations rapportées dans ce tableau font état des réponses du sondage du mois d'octobre 2024 et ne permettent pas d'apprécier l'ensemble des services mis en place dans les Laurentides. Pour ajouter vos services à ces listes, veuillez communiquer avec les répondantes régionales en itinérance aux adresses suivantes :*

[Dominique.Chayer.crld@ssss.gouv.qc.ca](mailto:Dominique.Chayer.crld@ssss.gouv.qc.ca)

[Heloise.lamontagne@ssss.gouv.qc.ca](mailto:Heloise.lamontagne@ssss.gouv.qc.ca)

Étapes	Actions privilégiées	Partenaires collaborateurs
<p><b>FAIBLES RISQUES / RISQUES MODÉRÉS</b></p> <p>Température hivernale « normale » de -20°C ou moins.</p>	<p><b>Surveillance des conditions météorologiques</b> Surveillance des conditions météorologiques locales et régionales.</p> <p><b>Renforcement des mesures préventives</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déployer des mesures de soutien et d'accompagnement pour prévenir les impacts liés au froid auprès des personnes en situation d'itinérance (ex. titres de transport, dépliant sur les services);</li> <li>• Préparer les stratégies de chaque organisme et organisation pour rejoindre les personnes vulnérables ciblées;</li> <li>• Déployer des activités de communication sur la période hivernale pour s'assurer de sensibiliser l'ensemble des partenaires et de la population générale afin de rejoindre les clientèles vulnérables (ex. : site web, page Facebook).</li> </ul> <p><b>Augmentation de la surveillance auprès des personnes vulnérables</b> Surveillance du territoire, dénombrement des personnes et/ou des campements, informer et référer les personnes en situation d'itinérance vers les services.</p> <p><b>Augmentation de l'offre de point de chaleur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture des haltes-chaleur pour la période hivernale, généralement du 1er novembre au 31 mars (selon la capacité);</li> <li>• Accueil des cafés communautaires et des centres de jour.</li> </ul>	<p>CISSS des Laurentides</p> <p>CISSS des Laurentides Tous les partenaires volontaires</p> <p>Services de police CISSS des Laurentides</p> <p>Le Répit de la rue Resto Pop Thérèse-de-Blainville Hutte Saint-Jérôme Bunker de l'espoir Soupe et compagnie des Pays-d'en-Haut Ville de Sainte-Adèle : certains lieux désignés accessibles Maison Lyse Beauchamp CISSS des Laurentides : installations accessibles selon les heures d'ouverture régulières</p>

Étapes	Actions privilégiées	Partenaires collaborateurs
<p><b>RISQUES MODÉRÉS</b></p> <p>Température entre -20°C et -26°C (avec refroidissement éolien).</p>	<p><b>Rejoindre les personnes en situation d'itinérance et préparation pour mise en œuvre imminente des opérations d'urgence.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rondes de surveillance supplémentaires par des intervenants et/ou des corps policiers;</li> <li>• Mise en œuvre des stratégies de chaque organisme et organisation pour rejoindre les personnes vulnérables ciblées dans leur milieu de vie;</li> <li>• Distribution des sacs d'urgence et des dépliants sur les services offerts;</li> <li>• Favoriser l'accès gratuit (ex : remise de billet d'autobus, taxi) au transport pour se déplacer vers des lieux d'hébergement et les haltes-chaueur.</li> </ul> <p><b>Diffusion de messages de prévention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intensifier et diversifier les activités de communication sur le froid en ciblant les moyens de diffusion sur les mesures préventives (ex. : site web, page Facebook).</li> </ul> <p><b>Augmentation de l'offre de point de chaleur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonification des heures de services à partir de -20°C (selon la capacité);</li> <li>• Bonification du nombre de lits à partir de -20°C (selon la capacité).</li> </ul>	<p>Services de police de la Ville de Saint-Jérôme Services de police de Blainville CISSS des Laurentides</p> <p>CISSS des Laurentides</p> <p>Le Répit de la rue Café parenthèse Centre d'hébergement multiservices de Mirabel (CHMM) Café de rue SOS Resto Pop Thérèse-de-Blainville Hutte Saint-Jérôme Ville de Sainte-Adèle : certains lieux désignés accessibles Maison Lyse Beauchamp CISSS des Laurentides : installations accessibles selon les heures d'ouverture régulières</p>

Étapes	Actions privilégiées	Partenaires collaborateurs
<p><b>RISQUES ÉLEVÉS</b></p> <p>Température de plus de -27°C (avec refroidissement éolien)</p> <p>ou</p> <p>Conditions météorologiques extrêmes.</p>	<p><b>Déclenchement de la mesure « grands froids ».</b> Diffusion d'une alerte « grands froids » du CISSS aux partenaires agissant auprès des clientèles en itinérance.</p> <p><b>Mobilisation des équipes pour mise en œuvre des opérations d'urgence et pour rejoindre les personnes à risque de souffrir de froid.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de patrouilles des équipes terrain dans les secteurs plus à risque et porter assistance au besoin;</li> <li>• Signaler au service de police les personnes en situation d'itinérance qui demeure à l'extérieur et qui ne sont pas rejointes par les équipes de proximité.</li> </ul> <p><b>Diffusion de messages de prévention</b> Appel à la solidarité citoyenne en ciblant les moyens de diffusion sur les mesures préventives (ex. : site web, page Facebook).</p> <p><b>Augmentation de l'offre de point de chaleur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonification des heures de services et de la capacité d'accueil;</li> <li>• Favoriser la concertation entre les partenaires afin d'assurer une prise en charge des personnes en situation d'itinérance;</li> <li>• Demande de mobilisation à tous les partenaires afin d'appliquer des mesures de contingence lorsque la capacité maximale est atteinte et/ou en cas de fin de services.</li> </ul>	<p>CISSS des Laurentides</p> <p>Services de police de la Ville de Saint-Jérôme CISSS des Laurentides</p> <p>CISSS des Laurentides</p> <p>Le Répit de la rue Café parenthèse Centre d'hébergement multiservices de Mirabel (CHMM) Café de rue SOS Resto Pop Thérèse-de-Blainville Hutte Saint-Jérôme Ville de Sainte-Adèle : certains lieux désignés accessibles Maison Lyse Beauchamp CISSS des Laurentides : installations accessibles selon les heures d'ouverture régulières</p>